



Association des auteurs des Hauts-de-France

Association loi 1901  
Siret : 534 743 265 00017

Président : DUCLERCQ Antoine  
Siège associatif ADAN  
71 rue Lucien Viseur  
59290 WASQUEHAL  
[www.adan5962.e-monsite.com](http://www.adan5962.e-monsite.com)

## Déclaration d'intervention en milieu pénitentiaire

---

L'indemnité versée à l'occasion de l'intervention comprend la prise en charge forfaitaire du déplacement (en train ou en voiture) et le don du livre à la bibliothèque de l'établissement pénitentiaire. Elle est plafonnée à 70 euros par intervenant<sup>i</sup>\*

Nom et prénom de l'intervenant :

Adresse :

Nature du bâtiment d'intervention :  
(Maison d'arrêt/Centre pénitentiaire/CNE/Centre fermé...)

Date de l'intervention :

Adresse/ville :

### **Utilisation du véhicule personnel**

Etes-vous chauffeur ? Oui / Non (Entourez votre choix)

Kilométrage parcouru (aller + retour) au total : .....kms (pour le conducteur exclusivement)

### **Utilisation du train**

Montant acquitté : .....€

Joindre le/les justificatif(s) au-delà de 50 km parcourus.

**Signature**

A retourner sous PDF à Marie France André – Gestionnaire prison –  
[mariefranceandre@hotmail.fr](mailto:mariefranceandre@hotmail.fr)

Modèle 04/2024

---

<sup>i</sup> Le kilométrage effectué par l'intervenant au-delà du seuil fixé par l'ADAN, et par conséquent hors forfait, sera étudié au cas par cas et pourra faire l'objet d'un éventuel défraiement supplémentaire.